



HANDBALL SOURDS

REGLEMENT GENERAL

Sommaire

I. Administration et organisation du handball sourd.....	3
II. Organisation des compétitions.....	5
III. Candidature phase finale ou Tournoi et Assemblée générale	9
IV. Annexe	10

I. Administration et organisation du handball sourd

Info : Actuellement, le handball sourd est géré par un référent (pas de commission fédérale handisport officielle), en collaboration avec la direction technique nationale de la FFH.

Chapitre I - Article 1.

Handball sourd régie le handball des personnes sourdes licenciés chez la Fédération Française Handisport.

Ce règlement général, peut être modifié ou améliorer au cours de la saison sportive et informe par mail, l'application est effective dès l'envoi.

Chapitre I - Article 2.

Le référent a pour objectif :

- de développer, d'organiser et de contrôler la pratique du handball, sous toutes ses formes.
- de créer et de maintenir un lien entre les membres, les clubs affiliés, les Comités Régionaux, le Comité de Direction et la Direction Générale de la Fédération Française Handisport.
- d'entretenir toutes relations utiles avec les membres de la Fédération Française Handisport, les Comités Régionaux, les clubs.

Chapitre I - Article 3.

La saison sportive

- Les licences sont valables une saison complète, en fonction de la date fixée par la FFH.
- La licence loisir ne peut être délivrée à son titulaire que pour un seul club.
- Les compétitions commencent en septembre et doivent être terminées avant fin du mois de juin.
- Les présents règlements sont applicables à compter du début de la saison.

Chapitre I - Article 4.

Obligations des clubs et des dirigeants

Les membres des clubs doivent obligatoirement être licenciés.

- La licence compétition «handball » : *(licence « handball sourd » n'existe pas encore sous ce nom)*
Permet la pratique en championnat ou autre rencontre avec classement officiel (régional et/ou national) d'une discipline sportive ainsi que tous les autres sports encadrés par une même association, et ce jusqu'au niveau régional. La photo des joueurs(euses) doit obligatoirement être collée sur la licence.
- La licence « loisirs » :
Permet de pratiquer dans une même association tous les sports en compétition jusqu'à un niveau régional. La licence loisir ne peut être délivrée à son titulaire que pour un seul club.
- La licence « cadre » :
Destinée aux cadres, arbitres, dirigeants, bénévoles...

Chapitre I - Article 5.

Tout club est responsable des actions de ses licenciés et des spectateurs ou supporters ; il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre, avant pendant et après les matchs ainsi que la protection des arbitres et des officiels.

Chapitre I - Article 6.

L'engagement d'une équipe pour une saison sportive est gratuit. Il n'y aura pas de sanction administrative.

Chapitre I - Article 7.

Une réunion sera tenue avec les clubs engagés au moins une fois chaque année avant le début des compétitions.

II. Organisation des compétitions

Chapitre II - Article 1.

Concernant le règlement Sportif, tous les articles du Règlement de la Fédération Française du Handball (FFHB) seront appliqués.

En cas d'égalité, il sera effectué une prolongation de 10 mn, puis éventuellement une séance de tirs aux buts.

Temps de jeu : 2 X 30 minutes pour tous les matchs.

● **Chapitre II - Article 2.**

Pour chaque match officiel prévoir obligatoirement :

- 1 arbitre officiel licencié(e) de la FFHB (2 arbitres est conseillé).
- 1 chronométréur licencié(e) FFH ou FFHB.
- 1 Serviette ou 1 drapeau de couleur fluo pour chaque arbitre (pour remplacer les sifflets)

Les arbitres sont désignés par la commission Régionale ou Départementale des Arbitres de la Fédération Française de Handball, sur demande de l'organisateur.

Si pas d'arbitre présent :

En cas d'absence de tout arbitre officiel, il sera procédé à un tirage au sort entre un dirigeant de chaque club muni d'une licence cadre.

Le rôle du chronométréur est responsable du remplissage de la feuille de match.

il doit compter les buts des joueurs et arrêt réussi des gardiens dans la feuille prévu à cet effet avant de mettre sur la feuille de match.

Il a la possibilité de déléguer 1 ou 2 bénévoles pour compter les buts des joueurs et arrêt réussi des gardiens.

● **Chapitre II - Article 3.**

Feuille de match

- a. Les feuilles de matchs
- b. Remplir les joueurs limités à 14 dont 12 joueurs + 2 gardiens, les arbitres et chronométréur avec leurs numéros de licences.
- c. Faire signer la feuille de match par les 2 capitaines avant le début du match juste en dessous de la liste des joueurs.
- d. Remplir la totalité et proprement la feuille de match en fonction de la feuille de calcul de but et arrêt gardien.
- e. Faire signer par les capitaines, arbitre(s), et chronométréur en fin du match.

● **Chapitre II - Article 4.**

Les points pour un championnat en salle:

- 3 points pour l'équipe gagnante du match.
- 2 points en cas de match nul pour chaque équipe.
- 1 point pour l'équipe perdante du match.
- 0 point en cas de forfait de l'équipe.

Chapitre II - Article 5.

Le classement sera obtenu par addition des points obtenus par chaque équipe.

En cas d'égalité au nombre de points, il sera fait appel au goal average général, à savoir le nombre de buts marqués par chaque équipe moins le nombre de buts encaissés.

En cas de nouvelle égalité, sera déclaré vainqueur le club ayant marqué le plus de buts.

Chapitre II - Article 6.

Organisation des compétitions

Toutes les compétitions sont séparées par sexe (Masculines ou Féminines).

- Si 2 ou 3 équipes engagées, donc Challenge Fédéral.

- Si 4 à 7 équipes engagées, donc championnat National.

À la fin des matchs de poule les 4 premiers du classement se rencontreront en phase finale, le 1^{er} contre le 4^{ème} et le 2^{ème} contre le 3^{ème} pour les demi-finales.

- Si 8 à 14 équipes engagées, donc 2 championnats Nationaux soit championnat national 1 et championnat national 2.

Championnat national 1 (chpt N1) à la fin des matchs de poule les 4 premiers du classement se rencontreront en phase finale, le 1^{er} contre le 4^{ème} et le 2^{ème} contre le 3^{ème} pour les demi-finales.

Les 2 derniers du classement du championnat national 1 vont descendre en championnat national 2.

Les 2 premiers du classement du championnat national 2 vont monter en championnat national 1.

Voir en annexe pour la formule des matchs.

Chapitre II - Article 7.

Répartitions des équipes si 8 équipes engagées ou plus

Le nombre d'équipes engagées est divisé par 2.

En cas de nombre impair (9, 11, 13 équipes) le championnat national 1 a une équipe de plus que le championnat national 2. (Exemple : 9 équipes engagées, 5 équipes en chpt N1 et 4 équipes en chpt N2).

Pour entrer dans le championnat national 1 dans l'ordre :

1 - la priorité est aux équipes les mieux classées déjà inscrite à la saison passée.

2 - à la date de réception du formulaire d'engagement.

En cas de 2 équipes engagées d'un même club, l'équipe A va en chpt N1 et l'équipe B ira en Chpt N2 sauf si la liste des équipes en chpt N1 est déjà remplie, ils iront en chpt N2.

Chapitre II - Article 8.

Calendrier

- a. La Handball Sourds établit le calendrier et le communique aux clubs avant l'assemblée générale mail et sur le site de Handball Sourds. Elle peut en cours de saison, reporter ou avancer les matches qu'elle jugera utile afin d'assurer la régularité sportive de la compétition.

- b. Lorsque, pour une cause tout à fait exceptionnelle et relevant de l'appréciation de Handball Sourds, un club se trouve amené à solliciter un changement de date ou une inversion de match, la demande ne peut être examinée qu'à la condition expresse d'avoir été formulée 15 jours au moins avant la date fixée pour le match, accompagnée de l'accord écrit au club adverse.
- c. Si l'un des deux clubs adverses refusait d'accepter cette demande, le match devra se dérouler à la date prévue selon le calendrier de Handball Sourds, (sinon match perdu par forfait).
- d. Tout manquement au délai de quinzaine fixée ci-dessus pourra faire l'objet d'un refus.
- e. Les clubs en présence désirant inverser, changer de date de la rencontre qui les concerne devront faire parvenir leur demande et accord à Handball Sourds au plus tard 15 jours avant la date du match.

- **Chapitre II - Article 9.**

Terrains

- a. Si le terrain homologué ne permet pas l'utilisation à la date fixée, les clubs intéressés devront disposer d'un terrain homologué de remplacement.
- b. Si le club recevant ne dispose pas de son terrain le jour prévu, le club recevant est passible d'une sanction sera déclaré battu par forfait.
- c. Le terrain de jeu devra être régulièrement tracé et les buts garnis de filets.
- d. Il ne pourra être formulé de réclamation au sujet de terrains que 45 minutes au plus tard avant l'heure officielle du coup d'envoi du match.

- **Chapitre II - Article 10.**

Organisation des rencontres

Le club qui reçoit est l'organisateur de la rencontre et prend la charge de toutes les obligations qui en découlent.

- **Chapitre II - Article 11.**

Date et heure des matches

- a. Les matchs ont lieu en principe aux dates fixées par le calendrier de Handball Sourds, et aux heures fixées par le club organisateur qui doit informer précisément de l'adresse du gymnase 15 jours avant la rencontre, Handball Sourds et le club adverse. Si le match ne se déroule pas comme prévu pour raisons diverses, il n'y aura pas automatiquement de perte de match par forfait du club recevant, ou du club visiteur. Handball Sourds, après examen des raisons invoquées prendra la décision de faire jouer le match ou non, ou de prononcer le forfait.
- b. Handball Sourds se réserve le droit de modifier les horaires et les dates d'un match sur demande d'un club recevant, dans le cas où son gymnase se trouve pris par une rencontre entendant. Le déroulement du match ne peut être modifié pour non disposition du gymnase, les clubs doivent disposer, dans ce cas, d'un gymnase homologué de remplacement.
- c. En cas d'absence de l'une des équipes, le forfait pourra être réclamé par l'équipe présente sur le terrain ; il sera constaté par l'arbitre à l'expiration des dix minutes qui suivront la demande. En dernier ressort et un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie, le forfait sera constaté d'office par l'arbitre même si l'équipe présente ne le demande pas. Si à l'expiration de ce quart d'heure, aucune équipe, n'était présente sur le terrain, le forfait serait appliqué aux deux adversaires (deux clubs). Les heures de réquisition et d'acquisition de forfait seront mentionnées sur la feuille de match par l'arbitre.

● **Chapitre II - Article 12.**

- a. Un joueur titulaire d'une licence est autorisé à jouer pour son club. Les joueurs ne peuvent participer aux matchs que pour un seul club.
- b. Les arbitres exigent la présentation des licences avant chaque match et peuvent vérifier l'identité des joueurs.
- c. Sans licence ou même licence oublié, le joueur ne peut pas participer aux matchs.

Chapitre II - Article 13.

Règlement sportif en complément de l'article 8 du chapitre II

Pendant le match tout joueur portant un ou des appareils auditifs entraîne une disqualification pour le joueur fautif dans la totalité match équivalent à une disqualification du règlement sportif de la FFHB.

● **Chapitre II - Article 14.**

Résultat du match

Le club organisateur envoie par SMS au référent le score final du match **1h maximum** après la fin du match.

Le club organisateur envoie par mail au référent et au club visiteur la feuille de match et la feuille de calcul de but/arrêt gardien scannée **24h maximum** après la fin du match.

III. Candidature phase finale ou Tournoi et Assemblée générale

Chapitre III - Article 1.

Les clubs peuvent être candidats à l'organisation en remplissant l'imprimé prévu à cet effet et en l'envoyant avant la date butoir.

Chapitre III - Article 2.

Handball Sourds enverra les cahiers des charges aux candidats après la réunion prévu dans l'article 7 du chapitre I.

Chapitre III - Article 3.

Les candidats d'organisation doivent compléter le cahier des charges et ainsi les pièces justificatives et de l'envoyer à Handball Sourds en respectant la date butoir prévu dans le cahier des charge.

Chapitre III - Article 4.

Le candidat d'organisation de la phase finale est désigné par Handball Sourds après étude du cahier des charges 15 jours après la date butoir du cahier des charges.

Chapitre III - Article 5.

L'heureux vainqueur doit respecter rigoureusement les règlements du cahier des charges pendant l'organisation.

IV. Annexe

Les différentes formules de compétitions :

- 2 équipes :

Journée 1 : Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe B

Journée 2 : Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe A

- 3 équipes :

Journée 1 : Organisateur équipe A / matchs :

Equipe A – Equipe B

Equipe A – Equipe C

Equipe B – Equipe C

Journée 2 : Organisateur équipe B / matchs :

Equipe B – Equipe C

Equipe B – Equipe A

Equipe C – Equipe A

Journée 3 : Organisateur équipe C / matchs :

Equipe C – Equipe A

Equipe C – Equipe B

Equipe A – Equipe B

- 4 équipes (matchs aller-retour):

Aller

Journée 1 : Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe B

Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe D

Journée 2 : Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe C

Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe A

Journée 3 : Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe C

Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe B

Retour

Journée 4 : Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe A

Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe C

Journée 5 : Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe B

Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe D

Journée 6 : Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe A

Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe D

- 5 équipes (matches aller-retour):

Aller

Journée 1 : Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe B
Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe D
Exempt : équipe E

Journée 2 : Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe C
Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe E
Exempt : équipe A

Journée 3 : Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe A
Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe B
Exempt : équipe D

Journée 4 : Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe D
Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe E
Exempt : équipe C

Journée 5 : Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe A
Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe C
Exempt : équipe B

Retour

Journée 6 : Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe A
Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe C
Exempt : équipe E

Journée 7 : Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe B
Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe D
Exempt : équipe A

Journée 8 : Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe C
Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe E
Exempt : équipe D

Journée 9 : Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe B
Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe A
Exempt : équipe C

Journée 10 : Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe D
Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe E
Exempt : équipe B

- 6 équipes (matchs aller-retour):

Aller

Journée 1 : Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe B
Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe D
Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe F

Journée 2 : Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe C
Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe E
Organisateur équipe F / match : Equipe F – Equipe A

Journée 3 : Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe D
Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe F
Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe C

Journée 4 : Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe A
Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe B
Organisateur équipe F / match : Equipe F – Equipe D

Journée 5 : Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe E
Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe B
Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe F

Retour

Journée 6 : Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe A
Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe C
Organisateur équipe F / match : Equipe F – Equipe E

Journée 7 : Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe B
Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe D
Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe F

Journée 8 : Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe A
Organisateur équipe F / match : Equipe F – Equipe B
Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe E

Journée 9 : Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe C
Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe E
Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe F

Journée 10 : Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe A
Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe D
Organisateur équipe F / match : Equipe F – Equipe C

- 7 équipes (matchs aller-retour):*Aller*

Journée 1 :	Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe B Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe D Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe F	Exempt : équipe G
Journée 2 :	Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe C Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe E Organisateur équipe F / match : Equipe F – Equipe G	Exempt : équipe A
Journée 3 :	Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe A Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe F Organisateur équipe G / match : Equipe G – Equipe D	Exempt : équipe B
Journée 4 :	Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe C Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe B Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe G	Exempt : équipe F
Journée 5 :	Organisateur équipe G / match : Equipe G – Equipe A Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe E Organisateur équipe F / match : Equipe F – Equipe D	Exempt : équipe C
Journée 6 :	Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe D Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe G Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe F	Exempt : équipe E
Journée 7 :	Organisateur équipe F / match : Equipe F – Equipe A Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe C Organisateur équipe G / match : Equipe G – Equipe B	Exempt : équipe D

Retour

Journée 8 :	Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe A Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe C Organisateur équipe F / match : Equipe F – Equipe E	Exempt : équipe G
Journée 9 :	Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe B Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe D Organisateur équipe G / match : Equipe G – Equipe F	Exempt : équipe A
Journée 10 :	Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe E Organisateur équipe F / match : Equipe F – Equipe C Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe G	Exempt : équipe B
Journée 11 :	Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe A Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe D Organisateur équipe G / match : Equipe G – Equipe E	Exempt : équipe F
Journée 12 :	Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe G Organisateur équipe E / match : Equipe E – Equipe B Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe F	Exempt : équipe C
Journée 13 :	Organisateur équipe D / match : Equipe D – Equipe A Organisateur équipe G / match : Equipe G – Equipe C Organisateur équipe F / match : Equipe F – Equipe B	Exempt : équipe E
Journée 14 :	Organisateur équipe A / match : Equipe A – Equipe F Organisateur équipe C / match : Equipe C – Equipe E Organisateur équipe B / match : Equipe B – Equipe G	Exempt : équipe D